

## NOTE DE PRESENTATION

### INFORMATIONS FINANCIERES DE LA COLLECTIVITE

#### Montant du budget consolidé prévisionnel 2023 (budget principal et budgets annexes)

	Commune	Cimetière	
<b>Fonctionnement</b>	7 196 832.64 €	65 264.80 €	7 262 097.44 €
<b>Investissement</b>	4 200 994.16 €	65 264.80 €	4 266 258.96 €
	11 397 826.80 €	130 529.60 €	11 528 356.40 €

*Sans prise en compte des décisions modificatives et des virements de crédits*

Les tableaux ci-après sont présentés avec prise en compte des décisions modificatives et des virements de crédits.

#### Section de fonctionnement

Code	Libellé	Réalisé 2021	Total budget 2022	Réalisé 2022
013	Atténuations de charges	192 488,88	250 000,00	277 625,62
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	511 181,23	509 340,00	659 147,21
73	Impôts et taxes	4 955 868,69	5 053 295,00	5 039 769,23
74	Dotations, subventions et participations	617 125,90	593 714,00	585 392,64
75	Autres produits de gestion courante	28 783,48	28 850,00	29 375,23
76	Produits financiers	3,40	0,00	3,40
77	Produits exceptionnels	799 696,80	0,00	35 669,38
002	Excédent de fonctionnement reporté	430 000,00	341 431,81	341 431,81
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	295 504,16	72 000,00	27 899,16
	<b>Totaux</b>	<b>7 830 652,54</b>	<b>6 848 630,81</b>	<b>6 996 313,68</b>

Les recettes réelles de fonctionnement (hors chapitres 042, 002 et 77 « produits exceptionnels ») ont progressé de 5% depuis 2021 (augmentation de 2% entre 2020 et 2021).

En comparaison avec le compte administratif 2021, les principales évolutions des recettes concernent :

- **Le chapitre 013 « Atténuations de charges »** : augmentation de 44%. Les remboursements ont été plus importants en 2022 en raison d'une sinistralité plus élevée mais également en raison de l'intégration de nouvelles garanties dans le nouveau contrat d'assurance du personnel.

- **Le chapitre 70 « Produits des services »** : il connaît une forte augmentation de 29 %, soit près de 150 K€. Cela s'explique très largement par une reprise des activités qui ont été particulièrement impactées par la crise sanitaire en 2020 et 2021 mais également par une fréquentation en hausse, des tarifs révisés et l'organisation de séjours de ski et d'un séjour à Barcelone.

- **Le chapitre 73 « Impôts et taxes » hors fiscalité directe locale** : l'augmentation par rapport au réalisé 2021 est de 5% notamment en raison de la revalorisation forfaitaire des bases d'impositions (+3.4%) et de l'augmentation taux (+ 3%). Ce qui compense la baisse de la taxe additionnelle sur les droits de mutation (baisse de 100K€) due à la diminution des ventes immobilières elles-mêmes liées à la hausse des taux d'intérêt (qui sont passés de 1% à 4%) et à la mise en place de règles bancaires d'accès aux crédits plus restrictives.

- **Le chapitre 74 « Dotations et participations » est en baisse de 1 % en 2022** (soit près de 32 K€) : On a constaté une augmentation des allocations compensatrices de TP (+ 15 K€). La DGF connaît une baisse de 29 K€ (cf. tableau évolution de la DGF partie III).

- **Le chapitre 75 « Autres produits de gestion courante »** a augmenté de 2 %.

- **le chapitre 77 « produits exceptionnels »** connaît une baisse de 72% en raison de la vente exceptionnelle d'immobilisations en 2021 (683K€ et 37K€).

Code	Libellé	Réalisé 2021	Total budget 2022	Réalisé 2022
011	Charges à caractère général	1 195 970,20	1 466 536,82	1 350 471,02
012	Charges de personnel et frais assimilés	3 154 689,05	3 365 105,00	3 282 469,91
014	Atténuations de produits	92 385,87	126 000,00	125 009,28
65	Autres charges de gestion courante	458 965,93	529 334,00	478 515,77
66	Charges financières	104 095,31	105 000,00	101 241,15
67	Charges exceptionnelles	9 945,86	14 000,00	12 047,42
68	Dotations provisions semi-budgétaires	0,00	1 855,00	1 855,00
022	Dépenses imprévues	0,00	50 000,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	910 799,99	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 203 507,18	280 000,00	297 524,18
	<b>Totaux</b>	<b>6 219 559,40</b>	<b>6 848 630,81</b>	<b>5 649 133,73</b>

Les dépenses réelles de fonctionnement (hors chapitres 023, 042, 67 et 66) ont augmenté de près de 7%.

En comparaison avec le compte administratif 2021, les principales évolutions des dépenses concernent :

- Les dépenses relevant du **chapitre 011 « Charges à caractère général »** : elles ont connu une hausse de 154 K€, soit +13%. Cette hausse s'explique par plusieurs facteurs :

- Les combustibles et carburants ont augmenté de 29K€.
- Les dépenses d'alimentation baissent de 9K€ ce qui s'explique par l'entrée dans le groupement de commande ACENA qui permet de réaliser des économies d'échelle.
- Les achats de fourniture ont augmenté (+19K€) en raison de la peinture des candélabres, de l'entretien des abribus et de la réparation de tables.
- Le changement de prestataire pour le fauchage et des élagages plus importants en 2022 ont entraîné une augmentation de 30K€.
- Les dépenses d'entretien et de réparation ont augmenté de 16K€ en particulier du fait du remplacement de la pompe du circuit de ventilation et du convecteur de l'école du Bourg.
- Les dépenses de transports (sorties scolaires et extrascolaires) ont également augmenté de 32K€ en raison de la reprise des sorties (dont 8M€ pour ERASMUS mais nous recevons une recette équivalente).

- **Le chapitre 012 « Charges de personnel »** a progressé de 4 %, soit près de 127K € après une progression de 11 % en 2021. Cette augmentation s'explique par deux phénomènes :

- Les avancements d'échelon et de grade (GVT).
- L'augmentation des rémunérations des agents de la collectivité par la mise en œuvre de mesures telles que la revalorisation du point d'indice (+3.5% sur 6 mois), l'impact des revalorisations du SMIC sur le protocole d'accord sur les carrières et les rémunérations (PPCR), ainsi que l'augmentation des indices minimum de la fonction publique.

- **Le chapitre 014 « Atténuations de produits »** a augmenté de 32K€ (prélèvement au titre de l'article 55 de la loi SRU) tandis que **le chapitre 66 « Charges financières »** a augmenté de 3% soit près de 3K€.

- Le chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » a augmenté de 20K€ subventions aux associations ont été versées intégralement en 2022 (moindres verser

Au final, en 2022, hors excédent de fonctionnement reporté (002), le résultat de fonctionnement s'établit à 1 005 250.91 € (contre 1 181 093.14 € en 2021).

### Section d'investissement

NB : Les produits de cessions d'immobilisations (chapitre 024) sont prévus en section d'investissement, mais les écritures sont exécutées en section de fonctionnement. (Chapitre 77).

Code	Libellé	Réalisé 2021	Total budget 2022	Réalisé 2022
10	Dotations, fonds divers et reserves	1 766 040,64	1 528 000,00	1 593 101,30
13	Subventions d'investissement reçues	86 394,44	720 516,39	507 737,23
16	Emprunts et dettes assimilés	0,00	1 582 038,83	700 531,58
21	Immobilisations corporelles	465,90	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	6 600,00	0,00	5 435,20
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	910 799,99	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	20 000,00	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 203 507,18	280 000,00	297 524,18
041	Opérations patrimoniales	1 439 831,68	233 164,05	24 518,97
	<b>Totaux</b>	<b>4 502 839,84</b>	<b>5 274 519,26</b>	<b>3 128 848,46</b>

Concernant le chapitre 10 « Dotations, fonds divers et réserves », les recettes se décomposent de la manière suivante : FCTVA pour près de 158 K€, en baisse (-23%) du fait d'un volume d'investissement moindre réalisé en N-2 (2020), une taxe d'aménagement de 164 K€ en hausse de 40% et un excédent de fonctionnement capitalisé de 1 270 K€ en baisse (-12%).

Concernant le chapitre 13 « Subventions d'investissement reçues », la Commune a perçu 507 K€ dont 234M€ pour le projet voie douce (piste cyclable) et 230M€ pour la salle des associations.

Un emprunt de 700 K€ été contracté fin 2022.

Code	Libellé	Réalisé 2021	Total budget 2022	Réalisé 2022
10	Dotations, fonds divers et reserves	0,00	38 055,00	38 055,00
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	7 482,60	7 482,60
16	Emprunts et dettes assimilés	1 313 290,33	574 977,22	553 771,78
20	Immobilisations incorporelles	131 668,55	95 299,20	62 103,98
204	Subventions d'équipement versées	50 499,49	90 795,95	66 158,15
21	Immobilisations corporelles	1 153 978,20	3 110 217,70	2 200 312,45
23	Immobilisations en cours	30 323,92	784 501,74	27 264,49
26	Participations et créances ratt. à des particip.	0,00	4 260,00	4 260,00
001	Déficit d'investissement reporté	275 393,97	187 650,46	187 650,46
020	Dépenses imprévues	0,00	76 115,34	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	295 504,16	72 000,00	27 899,16
041	Opérations patrimoniales	1 439 831,68	233 164,05	24 518,97
	<b>Totaux</b>	<b>4 690 490,30</b>	<b>5 274 519,26</b>	<b>3 199 477,04</b>

Au final, hors déficit d'investissement reporté (001), le résultat d'investissement s'établit à 117 021, 88 € (contre 87 743, 51 € en 2021).

Le taux de réalisation effectif de réalisation des opérations d'équipement est de 57% (contre 47 % en 2021). Si l'on prend en compte les restes à réaliser (762 K€), il atteint près de 71%.

Les dépenses d'équipement concernent les opérations suivantes :

Opérations	Désignation	Total Budget	Publié le	% Réal.
2742021	Achat de matériels et équipements divers	1 293,18	1 293,18	100,00
2742022	Achat de matériels et équipements divers	102 032,00	87 611,43	85,87
2982020	Acquisitions foncières - Année 2020	0,00	0,00	0,00
2982021	Acquisitions foncières	42 842,10	42 093,35	98,25
2982022	Acquisitions foncières	23 200,00	6 727,79	29,00
3122022	Equipements EJS	30 129,00	2 199,92	7,30
322	Sécurité incendie	6 179,54	4 069,55	65,86
3272021	Matériels informatiques et téléphoniques	2 062,66	1 502,26	72,83
3272022	Matériels informatiques et téléphoniques	29 000,00	8 373,62	28,87
3302021	Travaux bât. communaux hors écoles	35 365,66	11 066,66	31,29
3302022	Travaux sur bât communaux (hors écoles)	142 362,00	57 241,89	40,21
3532020	Programme de voirie année 2020	0,00	0,00	0,00
3532021	Programme voirie communale	49 663,60	20 041,11	40,35
3532022	Programme voirie communale	388 500,00	23 622,74	6,08
3552020	Aménagement secteur Hiribarnia (études)	65 120,00	19 680,00	30,22
3602022	Extension réseaux électriques liés à PC	5 000,00	0,00	0,00
386	Salles des assoc et esp jeux Elizaberri	1 528 921,74	1 258 176,13	82,29
3882022	Gestion différenciée des espaces verts	15 000,00	4 091,32	27,28
389	Aménagement avenue du Baigura	840,00	840,00	100,00
3952020	Schéma de défense contre l'incendie	52 102,09	23 518,65	45,14
3972020	Enfouissement réseaux Cigaro & co.	55 791,70	21 921,44	39,29
3972021	Lot. Beltzaenea enfouisst tr2 et voirie	497 003,13	32 006,39	6,44
3982021	Travaux Ecoles	6 113,55	5 497,55	89,92
3982022	Travaux Ecoles	249 020,00	188 468,90	75,68
3992022	Véhicules	140 005,44	140 005,44	100,00
4002020	Mobilité douce - Tranche 1	583 620,00	389 609,75	66,76
401	Logiciel RH - NTIC	29 647,20	6 180,00	20,85
	<b>Total Général</b>	<b>4 080 814,59</b>	<b>2 355 839,07</b>	<b>58%</b>

Publié le  
1 293,18  
100,00

ID : 064-216404079-20230413-CM2023041306-DE

## Niveaux d'épargne et capacité de désendettement

La Capacité de l'Autofinancement (CAF) ou épargne brute est un indicateur qui se révèle être un concept central pour l'analyse d'une collectivité territoriale. La CAF va permettre de répondre aux questions suivantes : « L'excédent dégagé par la section de fonctionnement permet-il de :

- Couvrir le remboursement en capital des emprunts de la collectivité ?
- Dégager une ressource susceptible de financer en partie les autres dépenses d'investissement de la collectivité ? »

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Encours de la dette (au 01/01/N+1)	6 213 728,00 €	7 527 703,00 €	7 697 165,00 €	7 179 621,00 €	6 655 021,00 €	6 823 215,00 €
Epargne brute	1 413 462,00 €	1 309 741,00 €	1 266 452,00 €	1 589 817,00 €	1 299 344,95 €	1 251 905,19 €
Epargne brute / RRF	25,00%	22,04%	21,08%	25,68%	20,61%	18,99%
Encours brut / Epargne brute (en année)	<b>4,40</b>	<b>5,75</b>	<b>6,08</b>	<b>4,52</b>	<b>5,12</b>	<b>5,45</b>

Le tableau présenté ci-dessus illustre :

- L'évolution de l'encours de la dette et de l'autofinancement (épargne brute) de la commune. Le niveau de l'encours de la dette et l'épargne brute permettent de déterminer le ratio de désendettement. Ce ratio, qui s'exprime en nombre d'années, illustre la capacité d'une commune à rembourser sa dette : moins de 8 ans : « zone verte » ; entre 8 et 11 ans : « zone médiane » ; entre 11 et 15 ans : « zone orange » ; plus de 15 ans : « zone rouge ».
- L'évolution du taux d'épargne brute. Il est d'usage d'associer au taux d'épargne brute deux seuils, un premier à 10% et le second à 7%. Le premier seuil correspond à un premier avertissement, une commune qui passe sous les 10% n'est pas à l'abri d'une chute sensible voire une perte totale d'épargne. On le considère comme un seuil d'alerte. En deçà du second seuil, on considère que la situation de la collectivité se complexifie. On peut y voir des premiers signes avant-coureurs d'une situation financière dégradée. La collectivité peut avoir beaucoup de difficultés à dégager des marges de manœuvre.